

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement
Rosemont/Petite-Patrie**



Assemblée du 3 novembre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 3 novembre 2003

Numéro de la résolution CA03 260389

RÉSOLUTION CA03-26-0389 –

Projet de règlement afin de modifier le Plan d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont/Petite-Patrie (CO92 03386), afin de créer une nouvelle aire d'affectation «commerce/habitation» à même une partie des aires «industrie légère» et «industrie», localisée au sud du boulevard Rosemont, entre les rues De Normanville et Garnier, de créer une nouvelle aire d'affectation «activités multiples» à même une partie des aires «industrie légère», «industrie» et «commerce lourd» localisée au nord de la rue des Carrières, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Garnier et de modifier les limites de hauteur et de densité dans ces nouvelles affectations

Il est proposé par le conseiller François Purcell et appuyé par le conseiller Jean-François Plante et unanimement résolu:

De recommander au conseil municipal d'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont/Petite-Patrie (CO92 03386) de manière à créer une nouvelle aire d'affectation «commerce/habitation» à même une partie des aires «industrie légère» et «industrie», localisée au sud du boulevard Rosemont, entre les rues De Normanville et Garnier et de créer une nouvelle aire d'affectation «activités multiples» à même une partie des aires «industrie légère», «industrie» et «commerce lourd» localisée au nord de la rue des Carrières, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Garnier et de modifier les limites de hauteur et de densité dans ces nouvelles affectations.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

De déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

ADOPTÉE

1030963068
R40.

Denise LAROUCHE

Josée RACICOT

Présidente du conseil d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement